

DEPARTEMENT
D'INDRE-ET-LOIRE

MAIRIE

9, chemin des dames
37270 ATHEE-SUR-CHER

☎ 02 47 50 68 09
Fax 02 47 50 20 67
courriel :
mairie-athee@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021**

Date de convocation

08-10-2021

L'an deux mille vingt-et-un

Le treize octobre à vingt heures trente minutes

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier DELAVEAU, Maire.

Etaient présents : Marylène COUSSY, Laurent NEVEU, Karine PATIN, Olivier LATOUR, Adeline BETAÏLOULOUX, Vincent DENIZIOT, Denis MORIZOT, Sandrine GUSPARO, Stéphanie PINÇON, Eric MARINIER, Joseph RIBEIRO, Frédéric VIETTI, Mathilde VILARINHO, Romain DEGNIEAU, Marie DEGNIEAU, Martin DOUARE, Claude TANGUY, Isabelle PAIS, Thomas RENAULT, de la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers

Secrétaire : Mme Alexandra MOTOT

Absents : Mme Gwenaëlle COUTON – Mme Virginie DOGUET

En exercice 23
Présents 21
Votants 21

ORDRE DU JOUR

■ Procès-Verbal du précédent conseil municipal,

■ Décision du maire en vertu de sa délégation.

■ Points soumis à délibération :

1. Conventions de mise à disposition du gymnase avec certaines associations,
2. Ecole de musique : convention de mise à disposition de deux salles de l'école élémentaire,
3. Convention de réciprocité relative aux frais de scolarité avec la commune de La Ville aux Dames,

4. Réaménagement de la dette : étalement de la pénalité de remboursement anticipé,
5. Décision Modificative n°4 : virements de crédits sur le budget communal,
6. Présentation du rapport communautaire annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Eau et Assainissement

■ Informations diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du retrait de l'ordre du jour de l'examen du point 4 « Réaménagement de la dette : étalement de la pénalité de remboursement anticipé » : en effet, les documents à présenter en séance sont parvenus dans un délai trop court en mairie pour une présentation exhaustive au conseil.

■ Décision du maire en vertu de sa délégation.

En vertu de la délégation donnée au maire d'ester en justice, décision du maire prise le 08/10/2021 désignant Maître Morin comme avocat représentant la commune pour le recours contre l'arrêté interministériel de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - sécheresse 2020.

■ Délibérations

2021-44 Conventions de mise à disposition du gymnase avec certaines associations

Monsieur Olivier LATOUR, adjoint en charge des sports et de la vie associative, expose que des associations ont sollicité la commune pour l'utilisation du gymnase dans le cadre de leurs activités sportives. Il s'agit de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) de Bléré pour des ateliers « mur d'escalade » et le club de tir à l'arc d'Azay sur Cher. S'agissant de ce dernier, celui-ci partagera pour l'année 2021-2022 les créneaux déjà existants avec le club de tir à l'arc de La Croix en Touraine.

Il convient de formaliser l'ensemble de ces mises à disposition par la signature de conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ces mises à dispositions du gymnase exposées ci-dessus,
- de formaliser les modalités de mise à disposition par voie de convention (projets ci-annexés),

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les trois conventions à intervenir avec les clubs de tir à l'arc de La Croix en Touraine, d'Azay sur Cher et l'ITEP, et tous autres documents nécessaires à l'application de ces mises à disposition.

2021-45 Ecole de musique : convention de mise à disposition de deux salles de l'école élémentaire

Madame Adeline BETAÏLOULOUX, adjointe en charge de la vie scolaire, expose que depuis plusieurs années, l'école de musique utilise une salle de classe de l'école élémentaire tous les jeudis soirs. L'association ayant sollicité l'utilisation d'une salle de classe supplémentaire, il est envisagé de matérialiser cette mise à disposition par une convention.

Après en avoir délibéré et précisé au préalable que la convention sera signée entre la commune, l'école de musique et l'école élémentaire, le conseil municipal décide par 20 voix pour – 1 voix contre :

- d'approuver la mise à disposition à l'école de musique de deux salles de classe de l'école élémentaire,
- de formaliser les modalités de cette mise à disposition par voie de convention (projet ci-annexé),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, et tous autres documents nécessaires à l'application de cette mise à disposition.

➤ **Vote : 20 voix pour – 1 voix contre, Mr Claude TANGUY**

2021-46 Convention de réciprocité relative aux frais de scolarité avec la commune de La Ville aux Dames

Madame Adeline BETAÏLOULOUX, adjointe en charge de la vie scolaire, rappelle que la commune a signé avec certaines communes environnantes des conventions de réciprocité en matière de dérogations scolaires avec une franchise de quatre enfants.

Après échanges avec la commune de La Ville aux Dames concernant des demandes de dérogations scolaires, il a été convenu d'établir un accord de réciprocité.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'établir un accord de réciprocité concernant les frais de scolarité avec la commune de La Ville aux Dames,

CONSIDÉRANT que la commune de la Ville aux Dames a proposé les règles de réciprocité en matière de scolarisation des enfants de chacun des deux territoires comme suit :

- Principe d'exonération réciproque de charges financières liées à la scolarisation pour deux enfants hors commune et induite pour la commune de résidence à la commune d'accueil ; au-delà de cette franchise de deux enfants, la commune de résidence se verra appliquer les frais de participation à la scolarité ;

- Principe d'échanges réguliers entre les deux communes sur les effectifs de la commune de résidence scolarisés dans la commune d'accueil ;
- Application du montant de la participation aux frais de fonctionnement en vigueur dans chacune des deux communes au-delà de deux enfants scolarisés dans les écoles de la commune d'accueil ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'accord de réciprocité relatif aux frais de fonctionnement en matière de scolarisation avec la commune de La Ville aux Dames tel qu'exposé ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

2021-47 Décision Modificative n°4 : virements de crédits sur le budget communal

Afin d'ajuster certains comptes au cours de l'exercice 2021, des virements de crédits sont à effectuer sur le budget communal.

1) En section d'investissement

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses-investissement - chapitre 26 -compte 261		20300
Recettes d'investissement (FCTVA) chapitre 10- compte 10222		20300

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 20 voix pour – 1 voix contre de procéder à ce virement de crédits ci-dessus.

➤ **Vote : 20 voix pour – 1 voix contre, Mr Claude TANGUY**

2) Achat de gravillons pour les aires de jeux

■ La dépense doit être mandatée en fonctionnement. Les crédits prévus en investissement pour cette dépense doivent être rebasculés en section de fonctionnement.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses-fonctionnement - compte 60628-autres fournitures non stockées		4535

Dépenses-fonctionnement-compte 023 (virement à la section d'investissement)	4535	
Recettes d'investissement-compte 021 (virement de la section de fonctionnement)	4535	
Dépenses-investissement-compte 2313-opération installation des aires de jeux n°11121	4535	

■ Puis restitution à la section d'investissement de cet achat de fournitures par une opération d'ordre.

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses-investissement - compte 2138-opération 040		4535
Recettes d'investissement-compte 021 (virement de la section de fonctionnement)		4535
Dépenses de fonctionnement-compte 023 (virement à la section d'investissement)		4535
recettes de fonctionnement-compte 722-opération 042		4535

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à ces virements de crédits ci-dessus.

2021-48 Présentation du rapport communautaire annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Eau et Assainissement

Monsieur Laurent Neveu, adjoint au maire, informe le conseil municipal que la communauté de communes Bléré Val de Cher, dans le cadre de sa compétence eau et assainissement, a établi, conformément à l'article D2224-3 du CGCT, le rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de l'année 2020.

Chaque commune-membre doit le porter à la connaissance de son conseil municipal et en délibérer.

Après avoir pris connaissance du rapport communautaire sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de l'année 2020, le conseil municipal décide, par 20 voix pour – 1 abstention, de l'approuver, et, de transmettre la délibération correspondante à la communauté de communes Bléré val de Cher.

➤ **Vote : 20 voix pour – 1 abstention, Mr Thomas RENAULT**

Informations diverses

- Mr Laurent NEVEU, adjoint aux finances, présente l'état de consommation des crédits votés au budget primitif de l'année N à la date du conseil.
- Mr Vincent LOUAULT, Président de la CCBVC, assistera finalement à la séance de conseil du mois de novembre prochain.
- Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il sera procédé à une évolution de la composition des commissions communales. Les modifications envisagées seront finalisées lors du prochain conseil et feront l'objet d'une délibération lors du conseil municipal de décembre 2021.
- Distribution du bulletin municipal d'automne 2021 : entre le 25 octobre et le 15 novembre 2021. Les élus sont invités à s'inscrire sur le tableau/secteur géographique prévu à cet effet.
- Mme Karine PATIN présente le projet communautaire de musée de la Vallée du Cher : l'objectif est de créer un lieu de mémoire local de la ligne de démarcation + sur l'histoire de la vallée du Cher. Partenariat avec la CCBVC et ses communes-membres, le travail de recherches de Mr Rocque sur Athée sur Cher pendant la seconde guerre mondiale, la participation d'historiens. Une association porteuse de ce projet sera créée. Il reste aussi à trouver un bâtiment pour accueillir le musée.
- Dates à retenir sur les agendas : élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 ; élections législatives les 12 et 19 juin 2022. Présence des élus indispensable pour tenir les permanences des deux bureaux de vote.
- Organisation de la cérémonie du 11 novembre : Mme Alexandra MOTOT, référente de l'association UNC-AFN, fait remonter les questionnements de l'association sur les modalités de la cérémonie : le point de rendez-vous se fera au monument aux morts et le vin d'honneur offert par la mairie se déroulera sous le préau de l'école élémentaire.

Fin de séance à 22h06
Prochain conseil municipal
le mercredi 17 novembre 2021 à 20h30